

**MUNICIPALITÉ DE SAINT-LUC-DE-VINCENNES,  
LUNDI 27 avril 2020, 20h  
Salle du conseil municipal, 660 rue Principale  
ORDRE du JOUR**

1. Ouverture de la séance, mot de bienvenue et consignes pour rencontre numérique ZOOM – enregistrement de la séance publique
2. Ordre du jour
3. Procès-verbaux
  - 3.1. Procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mars 2020
4. Dépôt des correspondances et autres communications (voir fiche ou courriel)
5. Trésorerie
  - 5.1. Comptes
  - 5.2. Engagement de crédits
6. Administration
  - 6.1. État d'urgence sanitaire – Plan particulier en cas d'épidémie – Suivi de la situation
  - 6.2. Maintien des services essentiels et soutiens aux citoyens – Service d'eau; sécurité civile; administration municipale; aide alimentaire – livraison; chaîne téléphonique
  - 6.3. Remerciements au conseil municipal – Journée de Pâques – Initiative « Soyons de voisins solidaires »
  - 6.4. Proposition pour la suspension des taux d'intérêts et pénalités sur les taxes municipales le temps de l'état d'urgence sanitaire et la reprise économique
  - 6.5. Report - Dépôt du rapport financier & faits saillants du Maire – délai 64 jours après la fin de la période de l'état d'urgence sanitaire
  - 6.6. Demande pour l'installation d'un luminaire de rue – dans le 3<sup>e</sup> RANG 980-1000 3e Rang – environ 2500 \$
  - 6.7. PMA Assurance - Résolution pour soustraire de l'assurance municipale l'ancienne station des eaux 3760 Rang Saint-Alexis
  - 6.8. Proposition de Pluritech – Honoraires supplémentaires – Rue de l'église
7. Ressources humaines
  - 7.1. Emploi étudiant – En attente – Voir nouveau programme Fédéral
8. Voirie
  - 8.1. Dépôt des soumissions pour le balayage de rue + Abat-poussière – 3 fournisseurs – Contrat annuel à taux horaire
  - 8.2. Planification des travaux de voirie 2020 – Ponceaux, fossés, entretien domaine public – \*\* Reportée conseil du Mois de Mai
  - 8.3. Approbation de la stratégie d'économie d'eau potable 2018 – MAMH
9. Planification stratégique
  - 9.1. Projet FIAL et Cultivons l'avenir – EN PAUSE
  - 9.2. Protocoles d'entente – Fonds de développement du territoire & Politique MADA
  - 9.3. Projet PRIMADA – Refusé
10. Urbanisme
  - 10.1. Déclaration d'un acte prioritaire pour une consultation publique écrite – Décret 2020-008 – Procédure de consultation publique pour l'agrandissement d'un élevage porcin – majorité de 2\3 des membres du conseil
  - 10.2. Formation d'une commission pour tenir la consultation écrite – Maire et 2 élus
11. Loisirs

- 11.1. Dépôt du rapport financier de la bibliothèque + et versement annuel pour le fonctionnement
- 11.2. Suivi et avancement des travaux à la bibliothèque – retard dû à la crise
- 12. Varia – \*\* Ajout au varia en début d'assemblée –
  - 12.1. Demande du cercle des Fermières de Saint-Geneviève-de-Batiscan
  - 12.2. Contrôle sur les insectes piqueurs
- 13. Période de questions
- 14. Clôture de la séance

**MUNICIPALITÉ DE SAINT-LUC-DE-VINCENNES,  
LUNDI 27 avril 2020, 20h  
Salle du conseil municipal, 660 rue Principale**

**PROCÈS-VERBAL** de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes, tenue le 27 avril 2020, à 20 h, par visioconférence selon les modalités de l'état d'urgence sanitaire et des règles édictées par le décret 2020-028 du 25 avril 2020 et de l'arrêté 2020-004 du 15 mars 2020. Une copie de l'enregistrement de la séance sera disponible pour consultation publique. La séance virtuelle est présidée par Monsieur Jean-Claude Milot, maire.

Sont présents :

Monsieur	Jean-Claude Milot, maire
Mesdames	Françoise Asselin, conseillère Loriann Alain, conseillère Pierrette Thibeault, conseillère Thérèse Thivierge, conseillère
Messieurs	Jacques Lefebvre, conseiller Jean-Pierre Boisvert, conseiller – (se joint à la réunion en cours d'assemblée, vers 20h20).

Les membres présents forment le quorum.

## **1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

La séance est ouverte par Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes. Francis Dubreuil fait mention de secrétaire qui assiste la rencontre également par visioconférence.

## **2. ORDRE DU JOUR**

### **Résolution 2020-04-50**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

**IL EST PROPOSÉ** par Pierrette Thibeault que le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes adopte l'ordre du jour tel que décrit ci-dessous et en conséquence il demeure ouvert à toute modification.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

## **3. PROCÈS-VERBAUX**

### **3.1. Procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mars 2020**

#### **Résolution 2020-04-51**

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mars 2020;

**CONSIDÉRANT QUE** les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

**IL EST PROPOSÉ** par Thérèse Thivierge, que le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mars 2020.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

#### **4. CORRESPONDANCES** (à consulter à votre courriel)

#### **5. TRÉSORIE**

##### **5.1. COMPTES**

###### **Résolution 2020-04-52**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil prend acte des listes des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la délégation d'autoriser des dépenses de la secrétaire-trésorière adjointe et des autorisations de paiement de comptes en regard des décisions prises dans le cadre de la séance du mois de mars 2020;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil prend en compte les listes des comptes à payer sont faits conformément aux engagements de crédits pris en vertu du règlement numéro 2007-359 et aux dépenses autorisées en vertu de la délégation de la secrétaire-trésorière adjointe :

- la liste des chèques émis (**analyse comptes fournisseurs-annexe A**) datée **31 mars 2020**, du chèque # **4330 au # 4343** et du prélèvement # **1715 à # 1760** pour les paiements effectués par Accès D; pour un montant total de **48 663.10 \$**
- la liste des chèques émis (**rapport des salaires nets-annexe B**) datée **8 avril 2020**, pour les salaires versés du numéro # **504 655 au numéro # 504 682**; pour un montant total de **12 773.29\$**.

**IL EST PROPOSÉ** par Jacques Lefebvre que le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes approuve les listes des comptes à payer et autorise leurs paiements.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

##### **5.2. ENGAGEMENT DE CRÉDITS**

###### **Résolution 2020-04-53**

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil prend en compte la liste des engagements de crédits pour le prochain mois, et ce, pour le bon fonctionnement de l'administration municipale;

**IL EST PROPOSÉ** par Loriann Alain que le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes autorise la secrétaire-trésorière adjointe à procéder dans les limites de ces crédits.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

## **6. ADMINISTRATION**

- 6.1.** État d'urgence sanitaire – Plan particulier en cas d'épidémie – Suivi de la situation
- 6.2.** Maintien des services essentiels et soutiens aux citoyens –
- 6.3.** Remerciements au conseil municipal et aux organismes de soutien
- 6.4.** Proposition pour la suspension des intérêts et pénalités sur les taxes municipales pour l'année 2020 en soutien aux personnes aux prises avec des difficultés financières temporaires – avis de motion pour modification du règlement de taxation 2020-432.

### **Résolution 2020-04-54**

**CONSIDÉRANT QUE** l'état d'urgence sanitaire déclaré partout sur le territoire du Québec à compter du 13 mars 2020;

**CONSIDÉRANT QU'**à titre de gouvernement de proximité, la municipalité de Saint-Luc-de-Vincennes doit favoriser son appui et support à ces citoyens durant cette période de crise sanitaire et économique;

**CONSIDÉRANT QUE** plusieurs citoyens pourraient perdre leurs emplois de façon temporaire ou définitive durant cette crise sanitaire et période de confinement;

**CONSIDÉRANT QUE** de nombreuses municipalités du Québec offrent un congé d'intérêts et de pénalités sur les taxes municipales afin d'appuyer les efforts de soutien gouvernementaux pour les populations vulnérables;

**IL EST PROPOSÉ** par Jean-Pierre Boisvert que le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes accepte de réduire à 0 % les intérêts et les pénalités sur les taxes municipales 2020, et ce à compter du 13 mars 2020, compte tenu de l'état d'urgence sanitaire et des conséquences directes sur les revenus disponibles de nombreux citoyens de la municipalité. Cette mesure s'applique pour l'année 2020 exclusivement et pourrait être modifiée par le conseil municipal selon l'évolution de la situation.

Avis de motion de modification du règlement de taxation 2020 – article des intérêts et des pénalités.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

- 6.5.** Dépôt du rapport financier –

REPORT de 64 jours maximum après la fin de l'état d'urgence sanitaire au Québec

- 6.6.** Demande pour l'installation d'un luminaire dans le 3<sup>e</sup> rang –

REPORTÉE – La municipalité doit évaluer les besoins en éclairage dans le 3<sup>e</sup> rang et prendre connaissance des modalités du programme ÉNERGÈRE de la FQM (appel d'offres collectif) pour l'installation de lumière DEL. SOUMETTRE AU BUDGET 2021.

**6.7. PMA ASSURANCE** – Cessation de l’assurance sur le bâtiment de l’ancienne station des eaux 3760 rang Saint-Alexis – bien excédentaire

**Résolution 2020-04-55**

**CONSIDÉRANT QUE** lors du renouvellement de la proposition de l’assurance de la municipalité, il a été constaté une prime sur un bâtiment désaffecté de la municipalité;

**CONSIDÉRANT QUE** le bâtiment situé au 3760 rang Saint-Alexis est l’ancienne station d’eau potable de la municipalité et n’est plus utilisé depuis 2014;

**CONSIDÉRANT LA** valeur du bâtiment situé à cette adresse à 45 119 \$, et qu’il s’agit d’un bien excédentaire sans utilité pour la municipalité, sinon que les travaux d’entretien;

**IL EST PROPOSÉ** par Pierrette Thibeault, que le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes cesse d’assurer ce bâtiment en maintenant uniquement une assurance responsabilité civile au même titre que les autres espaces publics municipaux. Demande à PMA assurance de supprimer cette adresse de la liste des emplacements. La municipalité veillera à cesser le branchement à Hydro-Québec après la désaffectation intérieure du bâtiment. Plantation d’arbres sur la partie gazonnée pour cesser l’entretien à long terme.

**La municipalité pourrait se départir de ce bien excédentaire au besoin ou y trouver une vocation. \*\* Propriété située en zone de glissement de terrain à faible potentiel.**

Résolution adoptée à l’unanimité des conseillers.

**6.8. Proposition de Pluritech - Honoraires supplémentaires – rue de l’Église**

REPORTÉE – En attente du programme FIMEAU pour les phases de planification suivantes de la rue de l’Église

**7. RESSOURCES HUMAINES**

**7.1** Emploi étudiant - modification du programme en place à 100 % du salaire

**8. VOIRIE**

**8.1** Contrat annuel pour le balayage de rue & abat-poussières de la municipalité

**Résolution 2020-04-56**

**CONSIDÉRANT QUE** les travaux annuels prévus dans le budget pour l’entretien normal des voies publiques dans le périmètre urbain – balayage de

rue et dans les rangs par l'application d'un abat-poussière augmentant grandement la qualité et le cadre de vie des citoyens;

**CONSIDÉRANT QUE** ces travaux doivent être effectués rapidement au printemps et que les contrats précédents sont terminés depuis l'an passé;

**CONSIDÉRANT QU'IL** a lieu de procéder sur invitation auprès de 3 fournisseurs pour des travaux à taux horaire selon les services rendus, et selon la politique de gestion contractuelle en vigueur dans la municipalité;

**IL EST PROPOSÉ** par Thérèse Thivierge, que le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes accepte les meilleures propositions pour les services de balayage des rues et d'application d'abat-poussières selon les modalités exigées par la municipalité, selon les devis des années précédentes.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

## 8.2 Planification des travaux de voirie 2020 – LE QUÉBEC EN PAUSE – ÉTAT D'UGENCE SANITAIRE

\*\* Voir dépense budget annuel de la voirie.

## 8.3 Approbation de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable 2018

### **Résolution 2020-04-57**

**CONSIDÉRANT QUE** le gouvernement a mis en place une Stratégie nationale pour l'économie de l'eau potable et que la municipalité doit atteindre les objectifs de cette stratégie afin d'assurer sa conformité municipale;

**CONSIDÉRANT QUE** la stratégie d'économie d'eau potable permet à la municipalité de comprendre et de percevoir les forces et les faiblesses de son réseau d'eau potable;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité doit favoriser la préservation de l'eau potable de son réseau compte tenu des coûts associés à ce type d'infrastructure;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité consomme généralement en moyenne moins que le Québec, mais qu'on y dénombre de grands consommateurs d'eau, tel que les fermes d'élevage;

**CONSIDÉRANT QUE** les audits AWWA et le bilan d'eau potable est en partie favorables, et qu'il a y lieu de poursuivre les démarches de prévention des fuites et de maintien du réseau en bon état selon les recommandations de la Stratégie;

**CONSIDÉRANT QUE** les besoins en investissement pour les années à venir pour maintenir les actifs en eau potable performants et conformes;

**IL EST PROPOSÉ** par Jacques Lefebvre que le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes approuve la Stratégie d'économie d'eau potable de 2018

pour la municipalité de Saint-Luc-de-Vincennes telle qu'acceptée par le ministère responsable.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

## **9. PLANIFICATION STRATÉGIQUE**

### **9.1. Programme FIAL et Cultivons l'avenir – LE QUÉBEC EN PAUSE – ÉTAT D'URGENCE SANITAIRE**

#### **9.2. Dépôts et signatures des protocoles d'entente –**

→ Fonds de développement du Territoire (FDT) de la MRC des Chenaux pour les enseignes municipales

→ Secrétariat aux aînées – pour le renouvellement de la Politique « Municipalités amie des aînés - MADA »

#### **9.3. Projet PRIMADA – Le directeur général informe le conseil que ce projet n'a pas été retenu par le ministère**

## **10. URBANISME**

### **10.1 Déclaration d'un acte prioritaire pour une consultation publique écrite**

#### **Résolution 2020-04-58**

**CONSIDÉRANT QUE** la Municipalité de Saint-Luc-de-Vincennes a reçu une demande d'une entreprise agricole visant l'agrandissement d'un élevage porcin situé sur le rang St-Alexis;

**CONSIDÉRANT LE** dépôt d'un certificat d'autorisation du MCELL datant du mois de mars permettant la réalisation de ce projet;

**CONSIDÉRANT LES** modalités de la loi sur l'aménagement et l'urbanisme visant une consultation publique avant l'octroi des permis et autorisations nécessaires à la réalisation d'un projet d'élevage porcin et les délais prescrits pour la consultation;

**CONSIDÉRANT L'état d'urgence sanitaire** du Québec en date du 13 mars 2020, annulant tout rassemblement, rencontre, réunion ou consultation publique;

**CONSIDÉRANT LE** décret 2020-008 permettant de remplacer la procédure de consultation publique par une consultation écrite selon les modalités prescrites, si la procédure est jugée comme un acte prioritaire par le conseil municipal pour des raisons justifiées;

**CONSIDÉRANT QUE** ce projet d'agrandissement porcin vise à rencontrer les normes obligatoires du bien-être animal et constitue un projet économique et des investissements importants pour le propriétaire, le report des échéanciers pourrait avoir des conséquences importantes sur les partenaires agricoles, dont les programmes de soutien du MAPAQ.



**IL EST PROPOSÉ** par Loriann Alain que le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes déclare la procédure de consultation visant un agrandissement d'un élevage porcin acte prioritaire en vertu du décret 2020-008 qui remplacera la procédure habituelle tel que prescrit dans la loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

**10.2** Formation d'une commission pour la tenue de l'assemble publique de consultation écrite

#### **Résolution 2020-04-59**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Saint-Luc-de-Vincennes a déclaré un acte prioritaire pour tenir une rencontre publique de consultation écrite visant l'agrandissement d'un élevage porcin sur le territoire de la municipalité, selon les modalités du décret 2020-008, complétant une procédure normale de la loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

**CONSIDÉRANT QUE** la procédure exige la nomination d'une commission présidée du maire et de 2 élus pour assurer le bon déroulement de la consultation publique;

**CONSIDÉRANT QUE** cette commission est responsable de recevoir les questions des personnes intéressées et de les soumettre aux partenaires impliqués et au promoteur du projet;

**CONSIDÉRANT QUE** cette commission doit soumettre un rapport de consultation pour être approuvée par le conseil à une séance ultérieure;

**CONSIDÉRANT QUE** la commission pourrait proposer au conseil des conditions à la demande de permis et pour l'acceptabilité sociale du projet, selon les commentaires soulevés et les observations;

**IL EST PROPOSÉ** par Jean-Pierre Boisvert que le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes nomme Jean-Claude Milot, maire, Jacques Lefebvre et Loriann Alain, conseiller\conseillère sur la commission responsable de la consultation publique écrite visant l'agrandissement d'un élevage porcin tel que publier dans un avis public et transmis aux partenaires visés dans la procédure de la loi.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

## **11. LOISIRS**

**11.1.** Dépôt du rapport financier de la bibliothèque et autorisation pour le versement annuel de fonctionnement

#### **Résolution 2020-04-60**

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Saint-Luc-de-Vincennes a pris connaissance du rapport financier 2019 de la bibliothèque municipale et s'en déclare satisfaite;

**CONSIDÉRANT QUE** les besoins de fonctionnement de ce service et des dépenses courantes en cours;

**CONSIDÉRANT QUE** la demande de la responsable de la bibliothèque sur le versement à venir;

**CONSIDÉRANT LES** prévisions budgétaires annuelles pour le maintien de ce service municipal de qualité;

**IL EST PROPOSÉ** par Françoise Asselin que le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes approuve le rapport financier annuel de la bibliothèque municipale et autorise la secrétaire-trésorière adjointe au versement du montant de fonctionnement pour la bibliothèque pour l'année 2021.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

**11.2.** Suivi et avancement du projet à la bibliothèque

Présentation des coûts et estimations – décompte progressif

**12. VARIA – \*\* Ajout au varia en début d'assemblée –**

**12.1. Demande du cercle des Fermières de Saint-Geneviève-de-Batiscan**

**Résolution 2020-04-61**

**CONSIDÉRANT QU'**une demande du Cercle de Fermières de Sainte-Geneviève-de Batiscan pour une contribution ponctuelle pour un projet de mise en place d'un atelier de couture;

**CONSIDÉRANT QUE** une sollicitation de 100 \$ pour participer et aider au montage financier de ce projet;

**CONSIDÉRANT QUE** la vocation de cet organisme pour le bien-être de la population et la pratique d'activité ludique;

**CONSIDÉRANT QU'UNE** citoyenne de Saint-Luc-de-Vincennes est membre active de se mouvement et qu'il y a lieu de faire connaître ce Cercle pour une offre de loisirs intéressante et disponible à proximité;

**IL EST PROPOSÉ** par Pierrette Thibeault que le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes accepte une contribution de 100 \$ à titre de soutien pour la réalisation d'un atelier de couture pour le Cercle de Fermières de Sainte-Geneviève-de-Batiscan et souhaite un grand succès à ce projet.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

**12.2. Contrôle sur les insectes piqueurs**

Loriann Alain soumet une demande au conseil municipal pour connaître l'intérêt à poursuivre une démarche de planification pour le contrôle des insectes piqueurs sur le territoire de la municipalité

**13. PÉRIODE DE QUESTIONS**

#### 14. CLÔTURE DE LA SÉANCE

##### **Résolution 2020-04-62**

**SUR LA PROPOSITION** de Thérèse Thivierge et résolu unanimement que le conseil lève la séance à 21h04. Fin de l'enregistrement numérique.

Je, Jean-Claude Milot, maire, atteste que la signature de présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

/Jean-Claude Milot/  
Maire

/Francis Dubreuil/  
Secrétaire